

AR Prefecture

083-488802489-20211222-05-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021



Ports de
Saint-Raphaël

Vieux-Port Santa Lucia Boulouris Agay

TARIFICATION 2022

MOUILLAGES ORGANISÉS AGAY

En euros – TVA incluse

Applicable au 1^{er} JANVIER 2022

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**Régie des Ports Raphaëlois
Hôtel de Ville
Place Sadi Carnot
83 700 SAINT RAPHAEL CEDEX**

Cette redevance pour les navires de plaisance est calculée en HT mais exprimée en TTC (au taux de TVA en vigueur). Elle doit être payée d'avance pour la période d'occupation demandée et autorisée. Elle est due intégralement et sans fractionnement, et elle ne fait l'objet d'aucune restitution, déduction ou remboursement, quelle que soit la durée de présence ou le motif d'absence du bateau sur le plan d'eau (Sauf cas de force majeure sur justificatifs et accord du Directeur de la Régie).

De même, elle ne saurait supporter aucune révision ou abattement pour toute gêne, diminution, restriction d'usage ou changement d'emplacement imputable ou occasionné directement ou indirectement du fait de travaux portuaires ou de contraintes d'exploitation.

Cette redevance est déterminée en fonction de la catégorie liée à la taille de l'unité et de la durée du séjour.

Les contrats saisonniers, du 1er mai au 30 septembre, des postes d'amarrages relevant de la catégorie DP Digue et Ponton, bénéficieront d'une remise de 15 % sur le cumul des redevances mensuelles de la période.

Cette redevance de stationnement et d'amarrage s'établit selon les éléments tarifaires du tableau ci-après annexés.

- Les règlements peuvent s'effectuer :
 - par chèque bancaire ou postal (sauf émis hors France)
 - par carte bancaire
 - par virement bancaire (pour les virements bancaires provenant hors France, les clients sont tenus de stipuler « frais à la charge de l'émetteur »)
 - par paiement en ligne sur notre portail Web ALIZEE :
<https://portail.alizee-soft.com/straph>
 - par versement en espèces en euros plafonné à :
 - ✓ 300 euros – trois cents euros – pour toute recette publique (article 1680 du Code général des impôts – note DGFIP/2014/01/2732 du 13 janvier 2014)

Amarrage - Tarifs 2022

Mouillages Organisés Agay

(Exprimés en € TTC, Taux de TVA en vigueur)

CAT	Position	Longueur du bateau	TARIF PASSAGE		TARIF LOCATION					
			PASSAGE jusqu'à 5 jours max		BASSE SAISON (mai/juin/septembre)			HAUTE SAISON (juillet/août)		
			Flashes 4 h	24h/passage	Journée (min 2 j)	Semaine (7 jours)	Mois	Journée (min 2 j)	Semaine (7 jours)	Mois
DP	Digue et ponton	0 à 4,99	8 €	15 €	8 €	43 €	172 €	11 €	65 €	200 €
A	Ancrages	0 à 4,99	8 €	15 €	8 €	42 €	168 €	11 €	63 €	252 €
B	Ancrages	5 à 5,99	8 €	15 €	9 €	56 €	224 €	14 €	84 €	336 €
C	Ancrages	6 à 7,99	8 €	15 €	11 €	67 €	269 €	17 €	101 €	403 €
D	Ancrages	8 à 9,99	10 €	20 €	14 €	82 €	326 €	20 €	122 €	488 €
E	Ancrages	10 à 11,99	10 €	20 €	18 €	104 €	414 €	25 €	155 €	620 €
F	Ancrages	12 à 13,99	12 €	30 €	20 €	121 €	484 €	30 €	182 €	726 €
G	Ancrages	14 à 16	12 €	30 €	23 €	139 €	554 €	35 €	208 €	830 €
Service plus (navette aller/retour pour le passage)			3 €	3 €						

Forfait saisonnier du 1/05 au 30/09 Catégorie DP : Cumul des redevances mensuelles des 5 mois avec application d'une remise de 15%

Tarifs à la journée s'entendent de midi à midi

Tarifs au mois d'entendent à partir de 29 jours

Redevances payables d'avance

Tolérance de 2% pour la catégorie DP